



## COMMISSARIAT GENERAL

### NOTE DE SERVICE N°540/92/CG/01/<sup>2986</sup>...../JCM/2022 AUX TRANSITAIRES ET AUX SERVICES DES DOUANES

Il est porté à la connaissance des opérateurs économiques, des agences en douanes et transitaires que les services du Suivi Electronique des Cargaisons sont disponibles au Poste de douanes de GATUMBA. Par conséquent, sauf pour les cas ciblés à haut risque, les transitaires vers l'extérieur du BURUNDI via le poste de douanes de GATUMBA ne sont plus obligés de passer par la gare routière de BUJUMBURA en attendant l'escorte. Ils sont priés de se diriger directement vers la frontière GATUMBA où les balises seront enlevées par l'agent chargé du Suivi Electronique des Cargaisons basé à ce Poste pendant les heures de service de 07h30 min à 17h30min.

La présente note remplace la note de service aux transitaires et aux services des douanes n° 540/92/CG/01/3821/A.N/2018 du 11/12/2018.

Fait à Bujumbura, le ..19...../...07./2022



**LE COMMISSAIRE GENERAL**

Commissariat Général  
B.P. 3465 BUJUMBURA II

**Jean Claude MANIRAKIZA**